



SIRET :
33588006800044

N°SYDEREP :
FR312579_04PQEB



SIRET : 91187025100012

DOCUMENT D'ACCEPTATION
PRÉALABLE

N°

Renseignements Producteur : Propriétaire du terrain / Maître d'ouvrage

Nom ou raison sociale : Mail :
Adresse : Téléphone :
Code postal : Ville : SIRET :

Renseignements Demandeur : Client / Exécutant Travaux (si différent du propriétaire du terrain/Maître d'ouvrages)

Nom ou raison sociale : Mail :
Adresse : Téléphone :
Code postal : Ville : SIRET :

Identification du chantier

Adresse du chantier (préciser rue, lieu-dit, n°) :
Code postal :
Ville :
Autres précisions :

Durée du chantier : Date de la 1^{ère} livraison :

Quantité estimée : Tonnes (Au-delà de tonnes, analyses de sol à réaliser)

Type de chantier :

Démolition, construction, rénovation Voirie et réseaux Terrassement Voie ferrée Autre :

Identification du matériau (Ne contenant pas de substance dangereuse)

Est-ce que la parcelle d'où viennent les matériaux est une parcelle bâtie : Oui Non

<input type="checkbox"/> Béton non ferrailé Code déchet : 17 01 01 01	<input type="checkbox"/> Mélange bitumineux sans goudron Code déchet : 17 03 02 00
<input type="checkbox"/> Béton ferrailé Code déchet : 17 01 01 02	<input type="checkbox"/> Terres et cailloux Code déchet : 17 05 04 01
<input type="checkbox"/> Briques Code déchet : 17 01 02 00	<input type="checkbox"/> Cailloux, pierres, enrochements, granulats Code déchet : 17 05 04 02
<input type="checkbox"/> Tuiles Code déchet : 17 01 03 01	<input type="checkbox"/> Pierres de taille, pavés Code déchet : 17 05 04 03
<input type="checkbox"/> Céramique Code déchet : 17 01 03 02	<input type="checkbox"/> Ballast Code déchet : 17 05 08 00
<input type="checkbox"/> Mélange de béton, tuiles et céramiques sans terre Code déchet : 17 01 07 01	<input type="checkbox"/> Terres et pierre (Déchets Municipaux) Code déchet : 20 02 02 00
<input type="checkbox"/> Mélange de béton, tuiles et céramiques avec terre Code déchet : 17 01 07 02	<input type="checkbox"/> Verre Code déchet : 19 12 05

Analyse de la pollution

Le chantier a-t-il fait l'objet d'une étude de pollution de sol ? oui non

Si oui : Test de lixiviation Test de détection de goudron Test de détection d'amiante (fournir DTA)

Engagement du producteur

Le producteur du déchet s'engage à :

- Amener des matériaux conformes aux spécifications de la présente demande, et conformes à l'arrêté du 12 décembre 2014
- Nous informer de tout élément susceptible d'engendrer une modification de ces informations, notamment en cas de présomption de matériaux pollués ou changement dans la classification d'identification du matériau
- Transporter les déchets en accord avec la réglementation (code de la route), et respecter les consignes de sécurité (pas de surcharge, port des EPI pour les chauffeurs, plan de circulation sur site ...)

En cas de chantier présumé ou connu comme potentiellement contaminé, le producteur s'engage à :

- Fournir une analyse du potentiel polluant du sol sur la base des critères d'admission définis par l'arrêté du 12 décembre 2014
- Respecter les engagements relatifs au chantier présumé non contaminé cités précédemment

Cadre réservé au Producteur ou Porteur du déchet (client)

Date de la demande :

Cachet ou signature :

Cadre réservé à MORONI S.A.

Décision d'acceptation : oui non

Si non, motif du refus : déchet interdit sur site

Analyse non conforme

Analyse non fournie

Autre

Date d'acceptation :

Cachet ou signature MORONI :